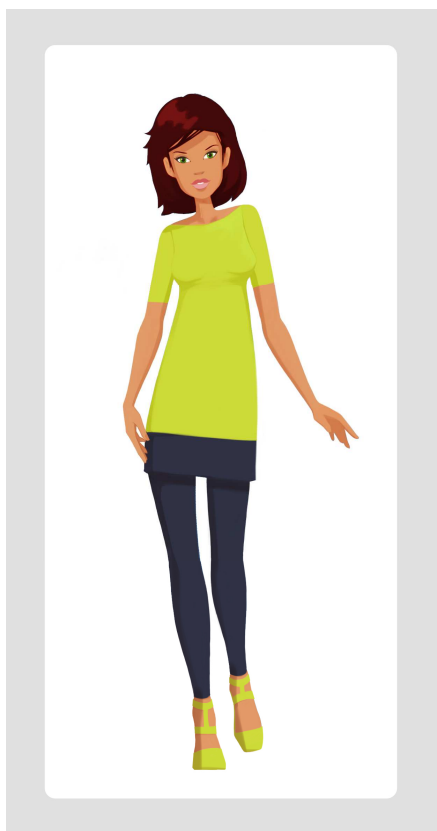


Europe, santé et vacances ? Avec la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)



Amélie vous renseigne

Vous partez ? N'oubliez pas de demander votre carte européenne d'Assurance Maladie (CEAM) avant de vous déplacer dans l'Espace Européen...

- La carte européenne d'Assurance Maladie est **nominative et individuelle**.
Chaque membre de la famille doit avoir la sienne pour ses déplacements, y compris les enfants de moins de 16 ans.
- La carte est à **demander au moins un mois avant le départ**.
- Inutile de vous déplacer : avec votre compte ameli, c'est fait en trois clics !

Attention : la CEAM n'est **pas** un moyen de paiement à l'étranger.

- Notre conseil : se renseigner avec ameli.fr sur les modalités précises de prise en charge liées à chaque pays de destination...

Et si vous restez en France ?

N'oubliez pas votre carte VITALE, toujours dans la poche !

***** RENSEIGNEMENTS *****

- www.ameli.fr
- Abonnez-vous gratuitement à votre compte ameli et gérez votre dossier directement en ligne : gagnez du temps !

Près de 18 millions d'assurés bénéficient des avantages du compte ameli en France (plus de 49 % des assurés), et plus de 72 000 dans l'Yonne (38 %). Et vous ?